



A41-WP/632
P/40
6/10/22

ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

(présenté par la Présidente du Comité exécutif)

Le rapport ci-joint sur le point 22 de l'ordre du jour a été approuvé par le Comité exécutif.

Note.— Prière d'insérer la présente note en bonne et due place dans le dossier de rapport, après en avoir retiré la page de couverture.

Point 22 : Mobilisation des ressources et fonds volontaire

22.1 Le Comité a examiné la note WP/47, *Rapport sur la mobilisation des ressources et les fonds volontaires pour le triennat 2019-2021*, présentée par le Conseil et faisant état des mesures d'appel à contributions volontaires prises par l'OACI en vue d'appuyer la mise en œuvre du plan d'activités, au profit des États membres. Le Comité a noté que les contributions faites par les États membres sont insuffisantes pour obtenir les résultats attendus dans le cadre dudit plan d'activités 2020-2022. Le Comité s'est réjoui des contributions volontaires financières et en nature faites par les États et par d'autres donateurs en vue de compléter le budget ordinaire. Il a noté que le Secrétariat de l'OACI préparait sa stratégie de mobilisation des ressources dans le but d'inverser la tendance à la baisse enregistrée dans la réception de contributions volontaires et de mobiliser davantage les ressources humaines et d'autres ressources ajustables.

22.2 Le Comité exécutif a encouragé les donateurs à continuer de verser des contributions volontaires financières et en nature à l'OACI. Dans ce contexte, il a été pris note des difficultés qu'a éprouvées un État membre pour virer des fonds à l'OACI.

22.3 Le Comité a invité les États membres à appuyer les activités de sensibilisation menées par l'OACI auprès des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement, dans le but d'élargir la base de donateurs de l'OACI et d'aider les États membres à renforcer leurs systèmes d'aviation civile.

22.4 Faisant suite à la note WP/549 présentée par le Pakistan, le Comité exécutif s'est déclaré satisfait de l'initiative de l'Institut de formation de l'aviation civile (IFAC) – Pakistan d'offrir deux places gratuites à toutes ses formations. L'OACI appuiera cette initiative en diffusant l'information à ses États membres au moyen de son Système électronique de gestion de TRAINAIR PLUS (TPeMS) et de son répertoire de formations en aéronautique.